



Interimaire qui est mon interlocuteur

Par sru14229

bonjour

je suis intérimaire et je ne sais pas sil faut que je demande une augmentation à mon intérim ou à l'entreprise utilisatrice. D'autre part je ne trouve nulle part les minima conventionnel de la convention idcc 2378 .j ai cherché sur google et legifrance.

merci beaucoup les amis

Par ESP

Bonsoir

Votre employeur est votre société d'intérim... relisez votre contrat de travail.

Par Thomas75

Bonjour !

Au sujet de la rémunération, en principe l'intérimaire doit avoir la même rémunération qu'un salarié de l'entreprise à poste et compétences égales. Donc normalement la grille de référence de l'entreprise pour le poste occupé est renseigné dans votre contrat d'interim.

L'article suivant pourra vous aider à en savoir plus sur le contrat d'intérim :

[url=https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/recruter-un-salarie/contrat-interim/]https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/recruter-un-salarie/contrat-interim/[/url]

En espérant avoir pu vous aider !

Par sru14229

merci thomas